



CENTRE DE FORMATION
GOUPIL
Groupe Blanchard

CATALOGUE DE FORMATIONS



MAJ Mai 2023

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



● CRÉATION

Créé en 2004, le centre **GOUPIL FORMATION** propose différents modules de formation pour les salariés, entreprises, collectivités ainsi que les particuliers.

Depuis janvier 2023, Goupil formation a passé la main au Groupe Blanchard.

Cette nouvelle acquisition permet au Groupe Blanchard, spécialisé dans le secteur de l'enseignement de la conduite, depuis 1976, de s'étendre en Eure-et-Loir.

● PLUS QUE DES FORMATIONS, UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE MEILLEUR

Compétente et expérimentée, l'équipe de **GOUPIL FORMATION** vous accompagnera dans les changements structurels et organisationnels nécessaires. Nous aiderons vos salariés à s'adapter aux évolutions technologiques afin qu'ils soient aptes à mener à bien leurs missions pour le succès de l'entreprise.

● DE MULTIPLES FORMATIONS

GOUPIL FORMATION vous propose un éventail de programmes de formation professionnelle pour répondre à vos besoins opérationnels. Nos prestations sont les suivantes : formations CACES, conducteur routier transport de marchandises, formations diplômantes (titres professionnels), FIMO, FCO, Passerelle Marchandises, ADR, habilitations électriques, AIPR, SST et la délivrance de différentes autorisations (pont roulant, utilisation d'échafaudage fixe, port du harnais et port des EPI)



LOCALISATION



Nous sommes situés dans les villes de Saint-Jean-Pierre-Fixte (à la sortie de Nogent-le-Rotrou) et Châteaudun dans le département de l'Eure-et-Loir (28). Nos sites ne sont pas accessibles par les transports en commun. Nos intervenons sur les régions Normandie, Pays de Loire, Ile de France et Centre-Val de Loire.

ADRESSE : 4 RUE LE HAUT BOIS 28400 SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

DES FORMATIONS COLLECTIVES EN PRÉSENTIEL

● EN INTER,

Sur notre site de **Saint Jean Pierre Fixte** (4 rue du Haut Bois)



GOUPIL FORMATION vous assure :

- Des stages actualisés, enrichis en fonction des évolutions et des retours stagiaires
- Des formateurs expérimentés
- Du matériel répondant aux recommandations de la CNAM

● EN INTRA

- Sur votre site
- Formations adaptées à votre environnement
- Prise en compte de votre contexte et de vos équipements
- Formation à partir de vos besoins spécifiques

Afin de répondre à vos besoins, contacter nos conseillères en formation au
02 37 52 51 42.

Ou par mail à l'adresse : annie.voisin28400@goupil-formation.com

Responsable pédagogique de toutes les formations : Philippe MENARD

Pour les personnes en situation de handicap, des solutions existent. Nous vous invitons à contacter **Annie VOISIN, référente handicap**, au 02 37 52 51 42.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi, de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Le vendredi, de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

**RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS DANS NOTRE CATALOGUE MAIS AUSSI SUR
NOTRE SITE INTERNET [WWW .GOUPIL-FORMATION .FR](http://WWW.GOUPIL-FORMATION.FR)**

SOMMAIRE

Nos formations CACES®

- CACES® R482 Engins de chantier.....Page 8 à 9
- CACES® R485 Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.....Page 13 à 16
- CACES® R486 Plates-formes élévatrices Mobiles de Personnes.....Page 17 à 21
- CACES® R489 Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.....Page 22 à 26
- CACES® R490 Grues auxiliaires de chargement de véhicules.....Page 27 à 30

Nos formations Voiture avec remorque

- PERMIS BE Véhicule relevant de la catégorie B attelé d'une remorquePage 32 à 34

Nos formations Conducteurs Routiers de Marchandises

- PERMIS C Véhicule de transport de marchandises PTAC >3.5T.....Page 36 à 41
- Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur.....Page 42 à 48
- PERMIS CE Véhicule articulé de plus de 3.5T attelé d'une remorque PTAC >750KG.....Page 49 à 54
- Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises.....Page 55 à 63
- sur Tous Véhicules
- FIMO Marchandises : Formation Initiale Minimum Obligatoire.....Page 64 à 67
- FCO Marchandises : Formation Continue Obligatoire.....Page 68 à 71
- Passerelle marchandises.....Page 72 à 75
- ADR : transport des Marchandises Dangereuses par la Route.....Page 76 à 78

Nos formations Conducteurs Routiers de Voyageurs

- Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur RoutePage 80 à 83

Formation Habilitations Electriques

- Habilitations Electriques du Personnel Electricien ou non Electricien basse Tension.....Page 84 à 88

Formation AIPR

- AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.....Page 90 à 93

Formation Sauveteurs Secouristes du Travail

- SST : Sauveteur Secouriste au Travail.....Page 95 à 99
- MAC SST.....Page 100 à 102

Délivrance d'une autorisation :

- Formation à la Conduite des Ponts Roulants.....Page 104 à 107
- Formation à la Prévention à l'Utilisation des Echafaudages Roulants.....Page 108 à 110
- Formation au Travail en Hauteur et Port du Harnais.....Page 111 à 113
- Formation port des EPIPage 114 à 116

Formations

CACES®



NOS FORMATIONS CACES® (TRONC COMMUN POUR TOUTES LES CATEGORIES)

SELON LES RECOMMANDATIONS CNAM APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020

● PUBLIC CONCERNÉ (généralités)

Toute personne âgée de **18 ans minimum**, reconnue apte par la **médecine du travail**

● DUREE DE LA FORMATION

- Formation Initiale : **21H**, soit 3 jours
- Recyclage : **14H**, soit 2 jours
- Formation en présentiel : (2 ou 3 jours consécutifs)

● OBJECTIF DE LA FORMATION

LE **CACES®** (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité), permet de **valider la conduite** d'engins de chantiers, grue de chargement, chariots élévateurs, nacelles, plateformes élévatrices de personnes.

Cette validation est obtenue à la suite d'un **test théorique** et **pratique** des connaissances de l'opérateur pour la conduite des engins dans le respect des **règles de sécurité**.

● DÉLAIS D'ACCÈS

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● DETAILS DES FORMATIONS CACES®

Comment obtenir votre CACES® :

Lors de l'**examen CACES®**, se sont les connaissances de la réglementation et la capacité à conduire en sécurité qui sont évaluées.

Il est donc nécessaire de s'y préparer par une formation théorique et pratique.

La formation et l'examen peuvent se dérouler soit **dans notre centre**, soit directement **chez notre client**, si les installations et le matériel sont conformes aux recommandations de la CNAMT et disponibles.

NOS FORMATIONS CACES® (TRONC COMMUN POUR TOUTES LES CATEGORIES)

SELON LES RECOMMANDATIONS CNAM APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020

La formation théorique

La **formation théorique** se déroule en groupe, dans une salle de cours et dure une journée soit **7 heures**.

Elle est **différente** selon la **famille d'engins** : engins de chantiers, chariots de manutention, nacelles, grues de chargement, plateforme élévatrice de personnes.

La formation pratique

Cette formation se déroule sur une **aire d'exercice spécifique** dotée des équipements requis par les recommandations de la CNAMT .

La durée varie selon les stagiaires et dure environ **1 journée**.

Le déroulement de l'examen CACES®

A l'**issue de la formation**, le 3ème jour, les stagiaires passent l'examen CACES® afin de **valider leur capacité à conduire en sécurité** un engin spécifique.

Une fois la carte CACES® délivrée, cela permettra à l'employeur de **délivrer l'autorisation de conduite** imposée par le code du travail (après vérification de l'aptitude médicale et formation aux risques inhérents aux lieux de travail).

Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

TOUTES NOS FORMATIONS CACES® SONT RÉALISÉES
PAR DES FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS ET HABILITÉS
À EFFECTUER LES TESTS CACES®
EN FIN DE FORMATION

CACES® R482

ENGINS DE CHANTIER

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Catégories :

A-B1-C1-C2-D-E-F-G

● Durée

Formation initiale : 3 jours, soit 21h

Recyclage : 2 jours, soit 14h

● Objectif :

- ✓ Être capable d'utiliser un engin de la famille R482 en toute sécurité



● Pré-requis :

Aucun en dehors de ceux indiqués dans le présentation de la formation CACES ®

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● Le financement

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus le CACES R482 au 02 37 52 51 42.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES R482 QUE NOUS PROPOSONS

● Catégorie A : Engins compacts

- Pelles hydrauliques OU chargeuses à chenilles ou pneumatique $\leq 6\text{ T}$.
- Chargeuses-pelleteuses $\leq 6\text{ T}$.
- Moto-basculeurs OU compacteurs $\leq 6\text{ T}$.
- Tracteurs agricoles de puissance $\leq 100\text{ CV}$.

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel

- Pelles hydrauliques ou pneumatique $> 6\text{ T}$.

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif

- Chargeuses sur pneumatique ou chargeuses-pelleteuses $> 6\text{ T}$.

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie C2 : Engins de chargement à déplacement alternatif

- Bouteurs OU chargeuses à chenilles $> 6\text{ T}$.

[Fiche France Compétences](#)



LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES R482 QUE NOUS PROPOSONS

● Catégorie D : Engins de compactage

- Compacteurs à cylindres, à pneumatiques OU compacteurs à pieds dameurs > 6T.

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie E : Engins de transport

- Tombereaux rigides ou articulés, OU moto-basculateurs > 6T OU tracteurs agricoles > 100CV.

Attention : la validation CACES® R482 Catégorie E s'obtient obligatoirement avec le tombereau de plus de 6T (le tracteur de plus de 100 CV, seul, ne permet pas la validation de cette catégorie)

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie F : Chariots de manutention tout terrain

- Chariots de manutention tout terrain à conducteur porté à mat OU à flèche télescopique.

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie G : Conduite des engins hors production

-Déplacement, chargement/déchargement sur porte engins des engins de chantier des catégories A à F sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

[Fiche France Compétences](#)



● Programme de formation théorique

Connaître :

- Les bases de la réglementation applicable aux engins,
- Les documents à présenter lors des contrôles,
- Les rôles des différents organismes IT, CRAM, OPPBTP

Connaître les rôles et responsabilités :

- Du chef d'équipe,
- Du chef de chantier,
- Du conducteur de travaux

Connaître les principaux types d'engins

Connaître les caractéristiques

- Des principaux composants,
- Des différents mécanismes

Connaître le fonctionnement :

- Des organes de service,
- Des dispositifs de sécurité

Connaître les principaux risques :

- Renversement, heurts, environnement (réseaux enterrés, réseaux aériens...)

Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement

(y compris la gestuelle de commandement de manœuvre)

Connaître les dispositions générales de sécurité

Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques

LE PROGRAMME DE TOUTES LES CATÉGORIES R482 (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Programme de formation pratique des catégories de A à F

- Contrôler visuellement l'état de l'engin (pneumatiques, flexibles, fissures, cassures...)
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Circuler avec la maîtrise des différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore
- Regarder en arrière avant de reculer
- Respecter les règles et panneaux de circulation
- Adapter sa conduite aux conditions de circulation
- Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres
- Maîtriser les opérations de fins de poste
- Maîtriser les chargements/déchargements sur porte-engin
- Effectuer les opérations d'entretien de 1er niveau
- Vérifier les différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte

● Moyens pédagogiques

Projections de films, vidéo projecteur, livret stagiaire, Engin des catégories concernées

● Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES®

QCM et examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste.
- Réalisation d'une tâche.
- Fin de poste.

● Validation du CACES® :

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES R482 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

MODÈLE D'AUTORISATION DE CONDUITE 

● Quelques chiffres

2022

115
PERSONNES
PRESENTEES

88,30%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

CACES® R485

GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Catégories :

1 et 2

● Durée

Formation initiale : 3 jours, soit 21h

Recyclage : 2 jours, soit 14h

● Objectif :

✓ Être capable d'utiliser en sécurité un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant



● Pré-requis :

Aucun en dehors de ceux indiqués dans le présentation de la formation CACES ®

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● Le financement

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus le CACES R485 au 02 37 52 51 42.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES R485 QUE NOUS PROPOSONS

● Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant

Hauteur de levée **$1.20\text{m} < H \leq 2.50\text{m}$**



[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant

Hauteur de levée **$> 2.50\text{m}$**



[Fiche France Compétences](#)



À NOTER : LA DÉTENTION DU CACES® R485 DE CATÉGORIE 2 PERMET D'AUTORISER LA CONDUITE DES GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT DE CATÉGORIE 1

● Programme de formation théorique

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, Médecine du travail, contrôle technique
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un gerbeur automoteur et la responsabilité qui en découle
- Identifier les catégories de gerbeurs et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un gerbeur automoteur à conducteur accompagnant
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du gerbeur automoteur
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du gerbeur automoteur
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

LE PROGRAMME DE TOUTES LES CATÉGORIES (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Programme de formation pratique

- Vérifier l'adéquation du gerbeur automoteur à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler avec un gerbeur automoteur : à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage, et arrêter le gerbeur automoteur en position de sécurité
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer un gerbage et un dé-gerbage en pile
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

● Moyens pédagogiques

Projections de films, vidéo projecteur, gerbeur automoteur catégorie 1 & 2

● Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES®

QCM et examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste.
- Réalisation d'une tâche.
- Fin de poste.

● Validation du CACES R485

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES R485 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

MODÈLE D'AUTORISATION DE CONDUITE



CACES® R486

PLATEFORME ÉLEVATRICE MOBILE DE PERSONNE

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Groupes

A et B

● Durée

Formation initiale : 3 jours, soit 21h

Recyclage : 2 jours, soit 14h

● Objectif :

- ✓ Être capable d'utiliser une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP) en sécurité



● Pré-requis :

Aucun en dehors de ceux indiqués dans le présentation de la formation CACES ®

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● Le financement

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus le CACES R486 au 02 37 52 51 42.

● Groupe A : Elevation verticale

PEMP dont la **projection verticale du centre** de la surface de la plate forme se trouve **toujours à l'intérieur** des lignes de renversements, dans toutes les configurations de la plate forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale)

Type : 1/3

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 2 : Elevation multidirectionnelle

Toutes les autres PEMP (élévation multidirection)

La translation du châssis ou porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (**position basse**)

La translation peut être commandé par un organe situé sur la plate forme de travail lorsque celle-ci est en **position haute**

Type : 1/3

[Fiche France Compétences](#)



● Quelques chiffres

2022

90
PERSONNES
PRESENTEES

97.80%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

● Programme de formation théorique

- Connaître les obligations du constructeur
- Connaître les obligations des employeurs et la responsabilité du conducteur
- Connaître par classification par catégorie des PEMP
- Connaître la technologie des différents organes de la PEMP
- Identifier en fonction des différentes catégories de PEMP pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients
- Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt, électrisation...
- Connaître les règles de stabilité et de mise en oeuvre
- Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Connaître les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer
- Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

● Programme de formation pratique

- Effectuer l'examen de l'adéquation
- Contrôler visuellement l'état de la PEMP
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Connaître, exécuter les gestes de commandement et de communication
- Positionner la PEMP à un emplacement en fonction du travail et de l'environnement
- Mettre en place le balisage et la signalisation
- Mettre en service la PEMP
- Mettre en place les stabilisateurs (1)
- Mettre de niveau la PEMP (1)
- Positionner la plate-forme de travail le long d'une surface plane verticale
- Déplacer la plate-forme de travail le long d'une surface plane verticale
- Positionner la plate-forme de travail au-dessus d'une surface plane
- Déplacer la plate-forme de travail le long de cette surface
- Positionner la plate-forme de travail sous une surface plane
- Déplacer la plate-forme de travail le long de cette surface
- Positionner la plate-forme de travail dans un espace limité
- Savoir réagir à un signal d'alerte
- Déplacer et positionner la plate-forme de travail en mouvements combinés
- Positionner la PEMP à son lieu de stationnement, réaliser la mise en sécurité
- Circuler en ligne droite en marche avant la plate-forme de travail dans le sens de la marche, dans le sens inverse de la marche et dans un sens perpendiculaire à la marche
- Circuler en ligne droite en marche arrière la plate-forme de travail dans le sens de la marche, dans le sens inverse de la marche et dans un sens perpendiculaire à la marche

LE PROGRAMME DE TOUTES LES CATÉGORIES (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Programme de formation pratique (suite)

- Circuler en courbe (slalom, virage) en marche avant la plate-forme de travail dans le sens de la marche, dans le sens inverse de la marche et dans un sens perpendiculaire à la marche
- Circuler en courbe (slalom, virage) en marche arrière la plate-forme de travail dans le sens de la marche, dans le sens inverse de la marche et dans un sens perpendiculaire à la marche
- Maîtriser la circulation sur différents sols
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore
- Regarder en arrière avant de reculer
- Respecter les règles et panneaux de circulation
- Adapter la conduite aux conditions de circulation (encombrement, virage, ...)
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision
- Effectuer les manœuvres de secours
- Mettre la PEMP en position de transport

● Moyens pédagogiques

Projections de films, vidéo projecteur, livret stagiaire, PEMP de catégorie 1/3... groupe A et B

● Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES®

QCM et examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste.
- Réalisation d'une tâche.
- Fin de poste.

● Validation du CACES R486

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES R486 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

MODÈLE D'AUTORISATION DE CONDUITE



CACES® R489

CHARIOT DE MANUTENION A CONDUCTEUR PORTE

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Catégories :

1A-1B-2A-2B-3-4-5-6-7

● Durée

Formation initiale : 3 jours, soit 21h

Recyclage : 2 jours, soit 14h

● Objectif :

- ✓ Être capable d'utiliser un chariot automoteur à conducteur porté



● Pré-requis :

Aucun en dehors de ceux indiqués dans le présentation de la formation CACES ®

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● Le financement

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus le CACES R489 au 02 37 52 51 42.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES R489 QUE NOUS PROPOSONS

● Catégorie 1A : Transpalette à conducteur porté

- Transpalette à conducteur porté préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (**levée $\leq 1,20\text{m}$**).

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 1B : Gerbeur à conducteur porté

- Gerbeur à conducteur porté (**levée $> 1,20\text{m}$**)

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 2A : Chariots plateau porteur

- Chariots plateau porteur (capacité de charge **$\leq 2000\text{ kg}$**)

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 2B : Chariots tracteurs

- Chariots plateau porteur (capacité de charge **$\leq 25000\text{ kg}$**)

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 3 : Chariots élévateur frontaux

- Chariots élévateurs frontaux en porte à faux de capacité nominale **$\leq 6000\text{KG}$**

[Fiche France Compétences](#)



LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES R489 QUE NOUS PROPOSONS (SUITE)

● Catégorie 4 : Chariots élévateur frontaux

- Chariots élévateurs frontaux en porte à faux de capacité nominale > **6000KG**

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 5 : Chariot élévateur à mat rétractable

- Chariots élévateurs à mât rétractable.

[Fiche France Compétences](#)



● Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable

- Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (**hauteur de plancher > 1,20m**)

[Fiche France Compétences](#)



● Quelques chiffres

2022

338
PERSONNES
PRESENTEES

93,78 %
DE SATISFACTION
CLIENT

98,52%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

● Programme de formation théorique

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, Médecine du travail, contrôle technique
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle
- Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, équipement porte charge...
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège conducteur, bouclier, dossier de charge, réglages du siège, EPI
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

LE PROGRAMME DE TOUTES LES CATÉGORIES (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Programme de formation pratique

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Effectuer la mise en stock et le destockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4m pour les catégories 3 et 4 et 6m pour la catégorie 5
- Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

● Moyens pédagogiques

Projections de films, transparents, vidéo projecteur, Chariot de catégorie 1, Chariots de catégorie 3 électrique, diesel et gaz, Chariot de catégorie 5, ...

● Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES®

QCM et examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste.
- Réalisation d'une tâche.
- Fin de poste.

● Validation du CACES R489

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES R489 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

MODÈLE D'AUTORISATION DE CONDUITE



CACES® R490

GRUE DE CHARGEMENT

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N° ICSCAC0005

- Grue à bras articulé et/ou télescopique
Sur laquelle il est possible d'adapter
Différents appareils de levage pour charger
où décharger le véhicule

- **Durée**

Formation initiale : 3 jours, soit 21h
Recyclage : 2 jours, soit 14h

- **Objectif :**

- ✓ Être capable d'utiliser une grue de
chargement en toute sécurité



- **Pré-requis :**

Aucun en dehors de ceux indiqués dans le présentation de la formation CACES ®

- **Délai d'accès**

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

- **Personne en situation d'handicap**

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

- **Le financement**

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus le CACES R490 au 02 37 52 51 42.

● Grues auxiliaires de chargement

Grues Auxiliaires de chargement **quelque** soit la Capacité et le type de grue.

- Poste Fixe
- Poste fixe et/ou télécommande
- Télécommande uniquement

A noter : pour l'obtention du CACES R490, la grue doit avoir une élévation à 12m



[Fiche France Compétences](#)



● Quelques chiffres

2022

19
PERSONNES
PRESENTEES

93,10%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

● Programme de formation théorique

- Les différentes instances et organismes de prévention
- Les conditions pour pouvoir utiliser une grue auxiliaire
- Les rôles et responsabilités du chef de chantier ou représentant du client, du conducteur
- Identification des caractéristiques fonctionnelles et des conditions d'utilisation courantes des grues auxiliaires
- Les différents organes de service et dispositifs de sécurité, leur technologie et leur fonction
- Les principaux risques lors de l'utilisation de la grue auxiliaire : chute de la charge, renversement, heurts ; et la conduite à tenir pour les éviter
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, de signalisation de chantier temporaire
- Utiliser les informations données par la lecture de la plaque de charges et en déduire les conditions de stabilité
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

LE PROGRAMME DE TOUTES LES CATÉGORIES (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N° ICSCAC0005

● Programme de formation pratique

- Vérifications et opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Positionnement du véhicule pour la manœuvre ; balisage de la zone
- Calage et mise en place des stabilisateurs, vérification de l'horizontalité du véhicule
- Réalisation de manœuvres de positionnement avec souplesse et précision
- Elingage de la charge
- Utilisation de différents dispositifs porte-charge
- Enumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande
- Vérifier les équipements de transmission
- Effectuer différents mouvements décomposés en positionnant la charge à un endroit précis visible
- Effectuer différents mouvements synchronisés en positionnant la charge à un endroit précis visible
- Maîtrise du balancement de la charge
- Prise et dépose de la charge à un endroit précis non visible en respectant les gestes de commandements et de communication
- Réalisation de manœuvres de levage avec souplesse et précision
- Remettre la grue auxiliaire en position transport avant chaque déplacement
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de le signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau

● Moyens pédagogiques

Projections de films, vidéo-projecteur, livret stagiaire, Grue Auxiliaire de chargement

● Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES®

QCM et examen pratique selon le schéma :

- Prise de poste.
- Réalisation d'une tâche.
- Fin de poste.

● Validation du CACES R490

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES R490 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

MODÈLE D'AUTORISATION DE CONDUITE



Formations voiture avec remorque



PERMIS BE

ORGANISME CERTIFIÉ SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Descriptif :

Le permis BE permet de conduire une **voiture attelée d'une remorque** dont le PTAC est supérieur à **750 kg** sans dépasser 3 500 kg si la somme des PTAC de l'ensemble (voiture + remorque) dépasse 4 250 kg.

● Durée : 35H

Avec ou Sans code de la route (si votre code obtenu avec le permis B date de plus de 5ans)



Objectifs :

- ✓ Être capable de conduire un véhicule de transport auquel est attelé une remorque ou semi-remorque quand :
- ✓ Le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

● Pré-requis :

Etre titulaire du Permis B.

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

PERMIS BE (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● MODALITES D'EVALUATION DU PERMIS BE

Présentation aux examens ETG dans un centre agréé, plateau et circulation devant un expert du permis de conduire et de la sécurité routière. Des évaluations sont réalisées tout au long de votre formation avec réajustement de la formation si nécessaire.

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le permis BE au 02 37 52 51 42.

**ATTENTION CETTE FORMATION N'EST PAS FINANÇABLE AVEC MON
COMPTE FORMATION !**

**Nos formateurs sont des professionnels des métiers du
transport avec 5 ans d'expérience minimum**

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER

[Fiche Certif Info](#)



LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS BE AVEC OU SANS LE CODE DE LA ROUTE

Durée : 35H

● **Objectif 1 : Maîtrise hors-circulation**

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ ; maîtriser l'ensemble en marche arrière ; effectuer des arrêts de précision :

- a) Connaître et savoir vérifier les équipements et les organes spécifiques.
- b) Diriger l'ensemble, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.
- c) Savoir effectuer un arrêt de précision.
- d) Connaître le principe de fonctionnement des organes essentiels des véhicules.
- e) Savoir dételer/atteler.
- f) Connaître les règles de conduite d'un ensemble de véhicules basées sur 12 fiches orales thématiques

● **Objectif 2 : Maîtrise en circulation**

Maîtriser l'ensemble du véhicule en marche avant à allure lente en circulation ou en trafic faible ou nul :

- a) Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit de l'ensemble.
- b) Circuler dans les conditions normales sur route et en agglomération.
- c) Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

● **Quelques chiffres**

2022

18
PERSONNES
PRESENTEES

88,33 %
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

Formations Conducteur Routier de Marchandises



PERMIS C

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Descriptif :

Le permis de conduire de **catégorie C** autorise la conduite des véhicules affectés au **transport de marchandises** ou de matériels. Le véhicule peut être attelé d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à **750 kg**

● Durée :

- **140H** : Avec code de la route (si votre code obtenu avec le permis B date de plus de 5ans)
- **105H** : Sans code



● Objectifs :

- ✓ Être capable de conduire en sécurité un véhicule de la Catégorie C.

● Pré-requis :

Etre titulaire du Permis B, être admis à la visite médicale. Avoir 21 ans minimum

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

PERMIS C (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Modalités d'évaluation :

Présentation aux examens ETG dans un centre agréé, plateau et circulation devant un expert du permis de conduire et de la sécurité routière. Des évaluations sont réalisées tout au long de votre formation avec réajustement de la formation si nécessaire.

● Le financement

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le permis C au 02 37 52 51 42.

[Fiche Certif Info](#)



Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS C SANS LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE SOUS LE N° E14 028 0006 0

Durée : 105H (soit 35H par semaine) - Formation pratique

● **Objectif 1 : Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul (23h)**

- a) Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
- b) Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- c) S'installer au poste de conduite.
- d) Savoir regarder autour de soi, démarrer et s'arrêter.
- e) Diriger l'ensemble, en marche avant, en ligne droite et en courbe.
- f) Connaître le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne Cinématique.

● **Objectif 2 : Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser l'ensemble en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision (21H)**

- a) Avoir des notions sur le transport routier de marchandises.
- b) Connaître la réglementation sociale des transports.
- c) Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises.
- d) Connaître et savoir vérifier les équipements et les organes spécifiques.
- e) Diriger l'ensemble, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.
- f) Savoir effectuer un arrêt de précision.
- g) Connaître le principe de fonctionnement des organes essentiels des véhicules.

● **Objectif 3 : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit de l'ensemble (21H)**

- a) Connaître et respecter les règles de circulation et la signalisation.
- b) Utiliser toutes les commandes.
- c) Rechercher les indices utiles.
- d) Adapter sa vitesse aux situations, choisir la voie de circulation, maintenir les distances de sécurité.
- e) Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction.

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS C

SANS LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● **Objectif 4 : Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération (20h)**

- a) Évaluer les distances et les vitesses, les distances d'arrêt, s'arrêter, stationner.
- b) Croiser, dépasser, être dépassé, savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- c) Prendre un virage.
- d) Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- e) Suivre un itinéraire.

● **Objectif 5 : Connaître les situations présentant des difficultés particulières (20H)**

- a) S'insérer dans une circulation rapide.
- b) Conduire en agglomération, dans une circulation dense, conduire dans une file de véhicules.
- c) Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite.
- d) Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite.
- e) Conduire en montée et en descente.
- f) Avoir des notions sur les effets de la fatigue, de l'alcool.
- g) Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident.
- h) Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.

● **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Salles de cours équipées
- Aires de manœuvre
- Formateurs titulaires du BEPECASER pour la théorie Code Général et formateurs titulaires du BEPECASER « Mention Groupe Lourds » pour la théorie spécifique Poids Lourds.
- Véhicules articulés
- Supports pédagogiques : un livre comprenant les fiches orales ainsi qu'un livret avec les questions écrites à connaître.

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS C AVEC LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

Durée : 140H (soit 35H par semaine) - Code de la route (28h) / Pratique (122H)

● **Objectif 1 : Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul (24H)**

- a) Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
- b) Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- c) S'installer au poste de conduite.
- d) Savoir regarder autour de soi, démarrer et s'arrêter.
- e) Diriger l'ensemble, en marche avant, en ligne droite et en courbe.
- f) Connaître le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne Cinématique.

● **Objectif 2 : Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser l'ensemble en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision (25H)**

- a) Avoir des notions sur le transport routier de marchandises.
- b) Connaître la réglementation sociale des transports.
- c) Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises.
- d) Connaître et savoir vérifier les équipements et les organes spécifiques.
- e) Diriger l'ensemble, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.
- f) Savoir effectuer un arrêt de précision.
- g) Connaître le principe de fonctionnement des organes essentiels des véhicules.

● **Objectif 3 : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit de l'ensemble (21H)**

- a) Connaître et respecter les règles de circulation et la signalisation.
- b) Utiliser toutes les commandes.
- c) Rechercher les indices utiles.
- d) Adapter sa vitesse aux situations, choisir la voie de circulation, maintenir les distances de sécurité.
- e) Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction.

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS C

AVEC LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Objectif 4 : Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération (21h)

- a) Évaluer les distances et les vitesses, les distances d'arrêt, s'arrêter, stationner.
- b) Croiser, dépasser, être dépassé, savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- c) Prendre un virage.
- d) Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- e) Suivre un itinéraire.

● Objectif 5 : Connaître les situations présentant des difficultés particulières (21H)

- a) S'insérer dans une circulation rapide.
- b) Conduire en agglomération, dans une circulation dense, conduire dans une file de véhicules.
- c) Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite.
- d) Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite.
- e) Conduire en montée et en descente.
- f) Avoir des notions sur les effets de la fatigue, de l'alcool.
- g) Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident.
- h) Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.

● Moyens pédagogiques et techniques :

- Salles de cours équipées
- Aires de manœuvre
- Formateurs titulaires du BEPECASER pour la théorie Code Général et formateurs titulaires du BEPECASER « Mention Groupe Lourds » pour la théorie spécifique Poids Lourds.
- Véhicules articulés
- Supports pédagogiques : un livre comprenant les fiches orales ainsi qu'un livret avec les questions écrites à connaître.

● Quelques chiffres

2022

33
PERSONNES
PRESENTEES

90,15%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

TITRE PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● Descriptif :

Cette formation permet d'obtenir une **qualification validant l'aptitude à effectuer un transport routier** national ou international de marchandises en toute sécurité et en toute autonomie avec un véhicule du **groupe lourd** qui pèse **3.5 tonnes au maximum**

● Durée :

- 434H



● Objectifs :

- ✓ **Réaliser en sécurité** un transport routier national ou international de marchandises avec un porteur (> 3,5 t) de façon **autonome et optimisée** dans le contexte commercial de l'entreprise

● Pré-requis :

Etre titulaire du permis B, être admis à la visite médicale.

● Modalités de recrutement :

Recrutement effectué après test de positionnement et entretien individuel lors de l'information collective

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement (délai de 11 jours à 4 mois en fonction du financement) et de notre calendrier de formation.

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE)

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● **Personne en situation d'handicap**

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● **Modalités d'évaluation :**

Le CFG est habilité à présenter le stagiaire à la validation de son titre professionnel.

Celle-ci est organisée à mi-parcours pour les épreuves anticipées en présence des experts et des jurys professionnels, et en fin de parcours, en présence de jurys professionnels, pour valider les dernières compétences du titre professionnel.

Des évaluations sont réalisées tout au long de votre formation avec réajustement de la formation si nécessaire.

En cas d'échec, nous vous présenterons à une seconde session de validation tout en bénéficiant des acquis de la première session sous un délai d'un mois.

Important : l'apprenant devra être présent pendant les 399 heures de formation ainsi que les 35h de stage pour être présenté à la session de validation.

● **Le financement**

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le TITRE PRO CTRMP au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE)

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● Organisation du TP CTRMP

Au CFG :

Le titre professionnel CTRMP (permis C + FIMO + TMD) se déroule du lundi au vendredi de 8h à 12h10 et de 13h10 à 16h20, sur une durée de 11,5 semaines, soit 399 heures dont la première validation (épreuve du permis) correspondant aux compétences 1 et 2.

Durant ces 11,5 semaines, nous vous formerons, en alternant théorie et pratique, en vue de vous préparer aux épreuves suivantes :

- L'ETG (Epreuve Théorique Générale)
- L'IESM (Interrogation Ecrite Sécurité Maniabilité)
- La TMD (Transport de Matières Dangereuses)
- L'épreuve circulation
- Les opérations professionnelles (mise à quai, bâchage, débâchage, basculement de la cabine, organisation d'une tournée ...)
- Le SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

En entreprise :

1 semaine de stage en entreprise de 35 heures est intégrée pendant le parcours.

Lors de cette semaine, l'apprenant :

- Est en observation de l'environnement du transport routier de marchandises
- Met en pratique la théorie vue en cours (contrôles de sécurité du véhicule, préparation d'une tournée, chargement du véhicule, bâchage, débâchage...)

● Répartition des heures du CTRMP

Au CFG : 399 heures

Stage en entreprise : 35 heures

Validation examen : 35 heures



FORMATION HORS CIRCULATION ET EN CIRCULATION (434 Heures)

● Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.

Avant le départ :

- Identifier, contrôler les documents nécessaires au conducteur
- Identifier, contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule
- Vérifier l'état du véhicule et de ses équipements, la validité des différentes visites techniques, effectuer les contrôles de sécurité et l'appoint des différents fluides si nécessaire.
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage
- Contrôler les indicateurs garantissant le fonctionnement du véhicule.

Tout au long du parcours :

- Veiller au fonctionnement correct des dispositifs d'enregistrement de données sociales, organisationnelles et techniques
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage,
- Surveiller le bon état du véhicule et l'absence d'apparition de message d'alerte.

En fin de service :

En appliquant les consignes internes à l'entreprise :

- Vérifier l'état général du véhicule et si nécessaire le remettre ou le faire remettre en condition
- Signaler les anomalies à l'interlocuteur concerné.

● Conduite et manœuvrer en sécurité de façon écologique et économique, un véhicule porteur de groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieur à 3,5 Tonnes et acheminer les marchandises.

- Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels.
- Effectuer en sécurité, avec précision les manœuvres nécessaires à la mise en place au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO PORTEUR (SUITE)

- Par la mise en œuvre d'une conduite rationnelle et une utilisation raisonnée des aides à la conduite et à la navigation, minimiser les coûts d'exploitation du véhicule.
- Adapter sa technique de conduite aux caractéristiques du véhicule et de son chargement.
- Contribuer à l'image de marque de l'entreprise et à celle du secteur professionnel par une attitude qui concourt à la sécurité et à la protection de l'environnement.
- Acquitter les taxes éventuellement exigées pour l'utilisation des infrastructures routières.
- Effectuer les paiements afférents à la circulation du véhicule (carburant, péages, taxes afférentes à la circulation...) en utilisant les moyens à sa disposition.

● **Prendre en charge, transporter la marchandise.**

- Chez l'expéditeur ou le destinataire de la marchandise, appliquer le protocole de sécurité, s'adresser à l'interlocuteur concerné, identifier l'envoi.
- Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise à partir des documents papier ou informatique qui sont remis ou détenus.
- Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises.
- Le cas échéant, se conformer aux procédures douanières.
- En cas de non-conformité de la marchandise à l'enlèvement ou de réserves émises par le destinataire, informer le service d'exploitation.
- Selon les instructions reçues, rédiger les éventuelles réserves ou contre réserves et prendre des photographies exploitables.
- Suivant les clauses du contrat de transport, procéder à l'encaissement et à l'échange des supports charges et emballages consignés, assurer le suivi des supports de charge.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO PORTEUR (SUITE)

● **Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger décharger le véhicule.**

- En tenant compte de la nature et du poids de la marchandise, des caractéristiques du véhicule, des contraintes de livraison, élaborer un plan de chargement ou appliquer celui qui a été défini.
- Préparer le véhicule et s'assurer de la propreté du compartiment de chargement
- Veiller à la préservation de la marchandise.
- Utiliser des moyens de manutention manuels ou mécanismes et mettre en œuvre les équipements du véhicule adaptés aux caractéristiques de la marchandise transportée.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la situation.
- Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement.
- Donner les instructions pour qu'il soit procédé à la répartition, au calage et à l'arrimage ou le faire soi-même.
- Selon les consignes, transmettre les informations relatives à l'enlèvement ou à la livraison, en utilisant le support mis à disposition.

● **Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.**

- En tenant compte des dangers liés à l'exercice de l'emploi, appliquer les réglementations en vigueur, notamment la réglementation sociale européenne (RSE), le code du travail...
- Organiser et optimiser son activité, respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique, porter les équipements de protection individuelle.
- Veiller à la qualité de son repos, de son alimentation et se préserver des addictions.
- Par son comportement, garantir la sécurité de tous en circulation et à l'arrêt, contribuer à la réduction, voire à la suppression des risques professionnels.
- Victime ou témoin d'un accident ou incident, appliquer les procédures de protection, d'alerter et porter assistance aux personnes.
- Dans le respect des consignes reçues, protéger les biens et les matériels, informer son entreprise et en préserver les droits lors de la rédaction d'un constat européen d'accident, d'un rapport circonstancié, par exemple.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO PORTEUR (SUITE)

● Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

- En tenant compte de l'état général du véhicule et des contrôles effectués en début et en cours de service déceler une éventuelle anomalie.
- En fonction des observations, des symptômes constatés, des informations fournies par les dispositifs de contrôle, par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause.
- Exploiter le manuel du constructeur.
- Selon la nature du dysfonctionnement identifié et l'autonomie dont il dispose, prévenir le service concerné et appliquer les consignes.
- En cas d'intervention, afin d'assurer sa sécurité, revêtir les équipements de protection individuelle.
- Pour garantir la sécurité du véhicule, de son chargement et des autres usagers, utiliser les dispositifs de signalisation.
- Selon les consignes reçues, réaliser une intervention mineure en basculant la cabine si nécessaire.

● ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE ET FINALE (35H)

Mise en situation professionnelle

1. Maîtrise technique du véhicule et la sécurité routière

- Epreuve Théorique Générale
- Epreuve hors circulation ou prise en charge professionnelle
- Epreuve de conduite

2. Mise en situation de travail reconstituée

- Mise en place
- Scénario

3. Evaluation complémentaire Scénario

- Contenu du pli concernant l'évaluation complémentaire
- Moyens mis en œuvre
- Compétences évaluées
- Entretien final
- Délibération du jury

● Quelques chiffres

2022

24
PERSONNES
PRESENTEES

90%
DE SATISFACTION
CLIENT

95%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

PERMIS CE

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Descriptif :

Le permis **CE** permet de conduire un poids lourd de **plus de 3,5 tonnes** (permis C), **attelé d'une remorque** dont le PTAC dépasse 750 kg

● Durée :

- **140H** : Avec code de la route (si votre code obtenu avec le permis B date de plus de 5ans)
- **105H** : Sans code



● Objectifs :

- ✓ Être capable de conduire en sécurité un véhicule de la Catégorie CE

● Pré-requis :

Etre titulaire du Permis B, être admis à la visite médicale, être titulaire du Permis C

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

PERMIS CE (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Modalités d'évaluation :

Présentation aux examens ETG dans un centre agréé, plateau et circulation devant un expert du permis de conduire et de la sécurité routière. Des évaluations sont réalisées tout au long de votre formation avec réajustement de la formation si nécessaire.

● Le financement

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le permis CE au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER

[Fiche Certif Info](#)



LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS CE SANS LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE SOUS LE N° E14 028 0006 0

Durée : 105H (soit 35H par semaine) - Formation pratique

● **Objectif 1 : Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul (23h)**

- a) Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
- b) Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- c) S'installer au poste de conduite.
- d) Savoir regarder autour de soi, démarrer et s'arrêter.
- e) Diriger l'ensemble, en marche avant, en ligne droite et en courbe.
- f) Connaître le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne Cinématique.

● **Objectif 2 : Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser l'ensemble en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision(21H)**

- a) Avoir des notions sur le transport routier de marchandises.
- b) Connaître la réglementation sociale des transports.
- c) Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises.
- d) Connaître et savoir vérifier les équipements et les organes spécifiques.
- e) Diriger l'ensemble, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.
- f) Savoir effectuer un arrêt de précision.
- g) Connaître le principe de fonctionnement des organes essentiels des véhicules.
- h) Savoir dételer/savoir atteler

● **Objectif 3 : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit de l'ensemble (21H)**

- a) Connaître et respecter les règles de circulation et la signalisation.
- b) Utiliser toutes les commandes.
- c) Rechercher les indices utiles.
- d) Adapter sa vitesse aux situations, choisir la voie de circulation, maintenir les distances de sécurité.
- e) Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction.

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS CE SANS LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE (SUITE)

ORGANISME CERTIFIÉ SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● **Objectif 4 : Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération (20h)**

- a) Évaluer les distances et les vitesses, les distances d'arrêt, s'arrêter, stationner.
- b) Croiser, dépasser, être dépassé, savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- c) Prendre un virage.
- d) Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- e) Suivre un itinéraire.

● **Objectif 5 : Connaître les situations présentant des difficultés particulières (20H)**

- a) S'insérer dans une circulation rapide.
- b) Conduire en agglomération, dans une circulation dense, conduire dans une file de véhicules.
- c) Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite.
- d) Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite.
- e) Conduire en montée et en descente.
- f) Avoir des notions sur les effets de la fatigue, de l'alcool.
- g) Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident.
- h) Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.

● **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Salles de cours équipées
- Aires de manœuvre
- Formateurs titulaires du BEPECASER pour la théorie Code Général et formateurs titulaires du BEPECASER « Mention Groupe Lourds » pour la théorie spécifique Poids Lourds.
- Véhicules articulés
- Supports pédagogiques : un livre comprenant les fiches orales ainsi qu'un livret avec les questions écrites à connaître.

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS CE AVEC LE PASSGE DU CODE DE LA ROUTE

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

Durée : 140H (soit 35H par semaine) - Code de la route (28h) / Pratique (122H)

● **Objectif 1 : Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul (24H)**

- a) Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
- b) Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- c) S'installer au poste de conduite.
- d) Savoir regarder autour de soi, démarrer et s'arrêter.
- e) Diriger l'ensemble, en marche avant, en ligne droite et en courbe.
- f) Connaître le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne Cinématique.

● **Objectif 2 : Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser l'ensemble en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision (25H)**

- a) Avoir des notions sur le transport routier de marchandises.
- b) Connaître la réglementation sociale des transports.
- c) Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises.
- d) Connaître et savoir vérifier les équipements et les organes spécifiques.
- e) Diriger l'ensemble, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.
- f) Savoir effectuer un arrêt de précision.
- g) Connaître le principe de fonctionnement des organes essentiels des véhicules.
- h) Savoir dételer/savoir atteler

● **Objectif 3 : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit de l'ensemble (21H)**

- a) Connaître et respecter les règles de circulation et la signalisation.
- b) Utiliser toutes les commandes.
- c) Rechercher les indices utiles.
- d) Adapter sa vitesse aux situations, choisir la voie de circulation, maintenir les distances de sécurité.
- e) Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction.

LE PROGRAMME DE FORMATION PERMIS CE AVEC LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE SOUS PAR LA PREFECTURE
SOUS LE N° E14 028 0006 0

● Objectif 4 : Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération (21h)

- a) Évaluer les distances et les vitesses, les distances d'arrêt, s'arrêter, stationner.
- b) Croiser, dépasser, être dépassé, savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- c) Prendre un virage.
- d) Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
- e) Suivre un itinéraire.

● Objectif 5 : Connaître les situations présentant des difficultés particulières (21H)

- a) S'insérer dans une circulation rapide.
- b) Conduire en agglomération, dans une circulation dense, conduire dans une file de véhicules.
- c) Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite.
- d) Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite.
- e) Conduire en montée et en descente.
- f) Avoir des notions sur les effets de la fatigue, de l'alcool.
- g) Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident.
- h) Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.

● Moyens pédagogiques et techniques :

- Salles de cours équipées
- Aires de manœuvre
- Formateurs titulaires du BEPECASER pour la théorie Code Général et formateurs titulaires du BEPECASER « Mention Groupe Lourds » pour la théorie spécifique Poids Lourds.
- Véhicules articulés
- Supports pédagogiques : un livre comprenant les fiches orales ainsi qu'un livret avec les questions écrites à connaître.

● Quelques chiffres

2022

19
PERSONNES
PRESENTEES

91,58%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

TITRE PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VÉHICULES

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● Descriptif :

Le Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur tous véhicules, est accessible aux **conducteurs routiers ou conducteur de poids lourds** qui souhaitent **conduire un véhicule articulé**

● Durée :

- 280H



● Objectifs :

✓ **Réaliser en sécurité** un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule articulé

● Pré-requis :

- Soit être titulaire du Titre Professionnel Conducteur Transport routier de Marchandises sur Porteur avec au moins 2 semaines d'expérience professionnelle sur porteur
- Soit être titulaire du Permis C+Carte Qualification Conducteur et justifier de 3 mois d'expérience professionnelle comme conducteur routier sur porteur
- Soit être titulaire du Titre Professionnel Conducteur Transport routier de Marchandises sur Porteur, sans expérience, mais avoir effectué un stage d'observation en entreprise d'une durée de 70H

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE)

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VÉHICULES

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● **Modalités de recrutement :**

Recrutement effectué après Test de positionnement et entretien individuel lors de l'information collective

● **Délai d'accès**

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.
Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement (délai de 11 jours à 4 mois en fonction du financement) et de notre calendrier de formation.

● **Personne en situation d'handicap**

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● **Le financement**

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le TITRE PRO CTRMTV au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE)

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VÉHICULES

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● Modalités d'évaluation

Le CFB est habilité à présenter le stagiaire à la validation de son titre professionnel.

Celle-ci est organisée à mi-parcours pour les épreuves anticipées en présence des experts et des jurys professionnels, et en fin de parcours, en présence de jurys professionnels, pour valider les dernières compétences du titre professionnel.

Des évaluations sont réalisées tout au long de votre formation avec réajustement de la formation si nécessaire.

En cas d'échec, nous vous présenterons à une seconde session de validation tout en bénéficiant des acquis de la première session sous un délai d'un mois.

Important : l'apprenant devra être présent pendant les 315 heures de formation ainsi que les 35h de stage pour être présenté à la session de validation.

● Organisation du CTRMTV (Permis CE + FIMO)

Au CFG :

Le titre professionnel CTRMTV (permis CE + FIMO) se déroule du lundi au vendredi de 8h à 12h10 et de 13h10 à 16h20, sur une durée de 9 semaines, soit 315 heures.

Durant ces 9 semaines, nous vous formerons, en alternant théorie et pratique, en vue de vous préparer aux épreuves suivantes :

L'IESM (Interrogation Ecrite Sécurité Maniabilité)

L'épreuve circulation

Les opérations professionnelles (mise à quai, bâchage, débâchage, basculement de la cabine, organisation d'une tournée ...)

En entreprise :

1 semaine de stage en entreprise de 35 heures est intégrée pendant le parcours.

Lors de cette semaine, l'apprenant :

Est en observation de l'environnement du transport routier de marchandises

Met en pratique la théorie vue en cours (contrôles de sécurité du véhicule, préparation d'une tournée, chargement du véhicule, bâchage, débâchage...)

Evaluation en cours de formation (ECF) : Celle-ci a pour but de vous mettre en condition d'examen.

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE)

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VÉHICULES

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● Répartition des heures du CTRMTV

Au CFG : 399 heures
Stage en entreprise : 35 heures
Validation examen : 35 heures

[Fiche France Compétences](#)



DURÉE : 280H

● **Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.**

Avant le départ :

- Identifier, contrôler les documents nécessaires au conducteur
- Identifier, contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule
- Vérifier l'état du véhicule et de ses équipements, la validité des différentes visites techniques, effectuer les contrôles de sécurité et l'appoint des différents fluides si nécessaire.
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage
- Contrôler les indicateurs garantissant le fonctionnement du véhicule.

Tout au long du parcours :

- Veiller au fonctionnement correct des dispositifs d'enregistrement de données sociales, organisationnelles et techniques
- Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage,
- Surveiller le bon état du véhicule et l'absence d'apparition de message d'alerte.

En fin de service :

En appliquant les consignes internes à l'entreprise :

- Vérifier l'état général du véhicule et si nécessaire le remettre ou le faire remettre en condition
- Signaler les anomalies à l'interlocuteur concerné.

● **Conduite et manœuvrer en sécurité de façon écologique et économique, un véhicule porteur de groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieur à 3,5Tonnes et acheminer les marchandises.**

- Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels.
- Effectuer en sécurité, avec précision les manœuvres nécessaires à la mise en place au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO TOUS VÉHICULES (SUITE)

- Par la mise en œuvre d'une conduite rationnelle et une utilisation raisonnée des aides à la conduite et à la navigation, minimiser les coûts d'exploitation du véhicule.
- Adapter sa technique de conduite aux caractéristiques du véhicule et de son chargement.
- Contribuer à l'image de marque de l'entreprise et à celle du secteur professionnel par une attitude qui concourt à la sécurité et à la protection de l'environnement.
- Acquitter les taxes éventuellement exigées pour l'utilisation des infrastructures routières.
- Effectuer les paiements afférents à la circulation du véhicule (carburant, péages, taxes afférentes à la circulation...) en utilisant les moyens à sa disposition.

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise.

- - Chez l'expéditeur ou le destinataire de la marchandise, appliquer le protocole de sécurité, s'adresser à l'interlocuteur concerné, identifier l'envoi.
- Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise à partir des documents papier ou informatique qui sont remis ou détenus.
- Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises.
- Le cas échéant, se conformer aux procédures douanières.
- En cas de non-conformité de la marchandise à l'enlèvement ou de réserves émises par le destinataire, informer le service d'exploitation.
- Selon les instructions reçues, rédiger les éventuelles réserves ou contre réserves et prendre des photographies exploitables.
- Suivant les clauses du contrat de transport, procéder à l'encaissement et à l'échange des supports charges et emballages consignés, assurer le suivi des supports de charge.
- Selon la nature de la marchandise, appliquer les règles inhérentes au cadre spécifique du contrat ou du transport. En toute circonstances, adopter une attitude commerciale vis-à-vis des différents interlocuteurs et faire preuve de discrétion commerciale.
- Prendre en compte la notion de sûreté des personnes et des biens.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO TOUS VÉHICULES (SUITE)

● **Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.**

- En tenant compte de l'état général du véhicule et des contrôles effectués en début et en cours de service déceler une éventuelle anomalie.
- En fonction des observations, des symptômes constatés, des informations fournies par les dispositifs de contrôle, par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause.
- Exploiter le manuel du constructeur.
- Selon la nature du dysfonctionnement identifié et l'autonomie dont il dispose, prévenir le service concerné et appliquer les consignes.
- En cas d'intervention, afin d'assurer sa sécurité, revêtir les équipements de protection individuelle.
- Pour garantir la sécurité du véhicule, de son chargement et des autres usagers, utiliser les dispositifs de signalisation.
- Selon les consignes reçues, réaliser une intervention mineure en basculant la cabine si nécessaire.

● **Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.**

- En tenant compte de la configuration et des particularités des lieux et des véhicules, effectuer en sécurité les opérations d'attelage et de dételage du véhicule remorqué pour le stationnement ou la mise à disposition à des fins de chargement, de déchargement ou d'échange.
- Vérifier la présence et la concordance des documents du véhicule remorqué et éventuellement les documents du chargement, les transmettre ou les mettre à disposition.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- Assurer la stabilité et l'immobilisation du véhicule dételé.
- A l'issue des opérations d'attelage, vérifier, par un essai de traction et un contrôle physique et visuel, le verrouillage des dispositifs d'accouplement ainsi que le fonctionnement des freins et des feux de signalisation.
- Dans la situation de prise en charge d'une remorque ou d'une semi - remorque chargée, vérifier la nature, la disposition, le calage et l'arrimage des marchandises.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO TOUS VÉHICULES (SUITE)

● **Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger décharger le véhicule.**

- En tenant compte de la nature et du poids de la marchandise, des caractéristiques du véhicule, des contraintes de livraison, élaborer un plan de chargement ou appliquer celui qui a été défini.
- Préparer le véhicule et s'assurer de la propreté du compartiment de chargement
- Veiller à la préservation de la marchandise.
- Utiliser des moyens de manutention manuels ou mécanismes et mettre en œuvre les équipements du véhicule adaptés aux caractéristiques de la marchandise transportée.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la situation.
- Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement.
- Donner les instructions pour qu'il soit procédé à la répartition, au calage et à l'arrimage ou le faire soi-même.
- Selon les consignes, transmettre les informations relatives à l'enlèvement ou à la livraison, en utilisant le support mis à disposition
- Dans l'hypothèse d'un déchargement partiel, s'assurer que les marchandises restantes soient correctement réparties, calées arrimées.
- Veiller à la sécurisation du véhicule, de la marchandise et des personnes

● **Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.**

- En tenant compte des dangers liés à l'exercice de l'emploi, appliquer les réglementations en vigueur, notamment la réglementation sociale européenne (RSE), le code du travail...
- Organiser et optimiser son activité, respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique, porter les équipements de protection individuelle.
- Veiller à la qualité de son repos, de son alimentation et se préserver des addictions.
- Par son comportement, garantir la sécurité de tous en circulation et à l'arrêt, contribuer à la réduction, voire à la suppression des risques professionnels.
- Victime ou témoin d'un accident ou incident, appliquer les procédures de protection, d'alerter et porter assistance aux personnes.
- Dans le respect des consignes reçues, protéger les biens et les matériels, informer son entreprise et en préserver les droits lors de la rédaction d'un constat européen d'accident, d'un rapport circonstancié, par exemple.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

TITRE PRO TOUS VÉHICULES (SUITE)

● ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE ET FINALE

Mise en situation professionnelle

1. Maîtrise technique du véhicule et la sécurité routière

- Epreuve Théorique Générale
- Epreuve hors circulation ou prise en charge professionnelle
- Epreuve de conduite

2. Mise en situation de travail reconstituée

- Mise en place
- Scénario

3. Evaluation complémentaire Scénario

- Contenu du pli concernant l'évaluation complémentaire
- Moyens mis en œuvre
- Compétences évaluées
- Entretien final
- Délibération du jury

● Quelques chiffres

2022

9
PERSONNES
PRESENTEES

94%
DE SATISFACTION
CLIENT

100 %
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

FIMO MARCHANDISES

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

taux de
réussite : 100 %

● Descriptif :

La **FIMO** (Formation Initiale Minimale Obligatoire) est obligatoire pour la conduite de véhicule dont le **PTAC dépasse 3,5 Tonnes**.

La formation FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) est une formation obligatoire permettant d'obtenir la qualification d'exercer le métier de **conducteur routier de marchandises**

● Durée :

- 20 jours, soit 140H



Objectifs :

- ✓ Les objectifs d'une FIMO sont de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité ; connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique..

● Pré-requis :

Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

FIMO (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● Modalités d'évaluation :

CPour valider la FIMO, il faut réussir l'évaluation de fin de formation qui se présente sous la forme de 60 questions à choix multiples. À noter que pour réussir cette évaluation, il faut totaliser un minimum de 36 bonnes réponses.
Test de conduite également.

● Le financement

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation FIMO au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER



Accueil et présentation : 1H

● **Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (65H - dont 44h de pratique)**

- les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée et sur l'optimisation de la consommation de carburant
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée et sur l'optimisation de la consommation de carburant
- les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatisée ou automatique
- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule
- application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile : 10h de conduite individuelle comprenant 1 heure de manœuvres professionnelles (sur ces 10h, 4 h au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial) auxquelles s'ajoute 1h de commentaires pédagogiques

● **Thème 2 : Application des réglementations (28H)**

- la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises et notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)
- la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

LE PROGRAMME DE LA FIMO (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● **Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale (28H)**

- la prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance
- l'aptitude physique et mentale
- la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques.
- les principes élémentaires du secourisme
- les règles de circulation et de signalisation routières
- les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- la circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages
- le franchissement des passages à niveau la criminalité et le trafic des clandestins

● **Thème 4 : Service, logistique (14H)**

- les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

Test final d'évaluation des compétences acquises, corrections et synthèse du stage (4H)

FCO MARCHANDISES

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● Descriptif :

La FCO (Formation Continue Obligatoire) à la conduite routière dans le cadre d'une activité de transport routier de marchandises.

● Durée :

- 5 jours, soit 35H



● Objectifs :

- ✓ La FCO permet au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences, de se **perfectionner** à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, d'**actualiser ses connaissances** en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique et d'améliorer ses pratiques dans ces domaines

● Pré-requis :

- Être titulaire :
D'une FIMO marchandises OU Attestation équivalent FIMO OU d'une carte CQC (renouvelable tous les 5 ans par la FCO)
- Être titulaire d'un permis C ou CE en cours de validité (visite médicale à jour)

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

FCO (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● Modalités d'évaluation :

Pour valider la FCO, il faut réussir l'évaluation de fin de formation qui se présente sous la forme de 60 questions à choix multiples. À noter que pour réussir cette évaluation, il faut totaliser un minimum de 36 bonnes réponses.

Test de conduite également.

● Le financement

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation FCO au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER



● **Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité**

- La prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée et sur l'optimisation de la consommation de carburant
- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule
- application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile : 1h30 de conduite individuelle dont au maximum 0h30 peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial

● **Thème 2 : Application des réglementations : actualisation des connaissances**

- la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises et notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)
- la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

LE PROGRAMME DE LA FCO (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● **Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : actualisation des connaissances**

- la prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance
- l'aptitude physique et mentale
- la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques.
- les principes élémentaires du secourisme
- les règles de circulation et de signalisation routières
- les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- la circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages
- le franchissement des passages à niveau la criminalité et le trafic des clandestins

● **Thème 4 : Service, logistique : actualisation des connaissances**

- les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

Test final d'évaluation : bilan des connaissances

● **Moyens pédagogiques :**

- Salle de formation équipée de tables, chaises, d'un ordinateur relié à un vidéo projecteur
- Mise à disposition de véhicules lourds (porteurs, camion-remorque et semi-remorque.
- Plateau technique : piste, quai de chargement
- Livret pédagogique remis à chaque stagiaire

● **Quelques chiffres**

2022

102
PERSONNES
PRESENTEES

89,21%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

PASSERELLE MARCHANDISES

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● Descriptif :

Cette formation permet au conducteur disposant d'une qualification initiale de Conducteur du transport de personnes, d'obtenir la **qualification initiale de Conducteur du transport de marchandises**.

● Durée :

- 5 jours, soit 35H



● Objectifs :

✓ **La passerelle marchandises** permet d'acquérir ou compléter ses connaissances et compétences nécessaires à **l'accès au secteur du transport routier de marchandises**

● Pré-requis :

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C1, C1E, C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.223-3 du code de la route.
- Être en situation de régularité quant à la qualification initiale (FIMO, titre ou diplôme de Conducteur du transport routier de personnes). Tout conducteur titulaire de la qualification initiale de Conducteur du transport de personnes souhaitant acquérir la qualification de Conducteur du transport de marchandises.

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

PASSERELLE MARCHANDISES (SUITE)

ORGANISME CERTIFIE PAR LA DREAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE

● Modalités d'évaluation :

Pour valider la Passerelle Marchandises, il faut réussir l'évaluation de fin de formation qui se présente sous la forme de 60 questions à choix multiples. À noter que pour réussir cette évaluation, il faut totaliser un minimum de 36 bonnes réponses.
Test de conduite également.

● Le financement

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation FCO au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER



Accueil et présentation : 30min

● Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (15h30)

- Les caractéristiques techniques du véhicule de transport de marchandises
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée et sur l'optimisation de la consommation de carburant.
- Le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule.
- Application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile. 2h30 de conduite individuelle par stagiaire.

● Thème 2 : Application des réglementations (5H)

- la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises et notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)
- la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

● Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale (7H)

- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques.
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt.
- La circulation dans les tunnels

● Thème 4 : Service, logistique propres au transport de marchandises (4H)

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service.
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché.

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

● Quelques chiffres

2022

8

PERSONNES
PRESENTEES

80%

DE SATISFACTION
CLIENT

100%

DE REUSSITE
A L'EXAMEN

ADR

● Descriptif :

Le transport routier de matières dangereuses ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par l'Accord européen relatif au transport international des **marchandises dangereuses** par route (ADR). Cette formation permet **d'obtenir l'autorisation de transporter ce type de marchandises**.

● Durée :

- 3 jours, soit 21H



● Objectifs :

✓ **L'ADR** permet d'acquérir la qualification transport de matières dangereuses.

Obtention du certificat ADR de base obligatoire avant d'accéder à toute autre spécialisation.

● Pré-requis :

Savoir lire et écrire le français et savoir faire des calculs de base

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

ADR (SUITE)

● Modalités d'évaluation :

Exercice d'évaluation et **test final** requis selon la réglementation ADR et arrêté TMD en vigueur

Délivrance de la carte ADR **si test réussi**

● Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée,
- Exercices pratiques incendie et expériences,
- Power point,
- Vidéo,
- Livret stagiaire.

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation ADR au 02 37 52 51 42.

[Fiche France Compétences](#)



**Formation réalisée par un intervenant de centre APAVE
habilité suivant le cahier des charges ministériels**

● Jour 1 :

- Accueil des stagiaires, contrôle d'identité
- Présentation, objectifs de la formation, évaluation initiale
- Réglementation nationale et internationale
- Les différentes formations et spécialisations
- Classification et identification des MD
- Principaux risques liés à ces matières
- Effets redoutés
- Changements état physique des corps

● Jour 2 :

- Correction test soir
- Documents de bord
- Sûreté
- Equipement général des véhicules
- Les quantités limitées
- Chapitre 1.1.3.6
- Signalisation et placardage des véhicules
- Conditionnement, emballage, marquage, étiquetage des MD
- Chargement en commun

● Jour 3 :

- Correction test soir
- Chargement, calage, arrimage
- Circulation
- Tunnels
- Stationnement
- Surveillance, procédure d'urgence, accidents TMD
- Alcoolémie, responsabilités
- Aspect théorique sur les risques liés au feu
- Aspect pratique sur les risques liés au feu : EXERCICE INCENDIE
- Examen
- Bilan

● Quelques chiffres

2022

25
PERSONNES
PRESENTEES

89,1%
DE SATISFACTION
CLIENT

92%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

Formation Conducteur Routier de Voyageurs



TITRE PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

**NOUVEAU
DEPUIS 2023**

● Descriptif :

Ce titre professionnel permet de former un conducteur de transport en commun sur route avec l'obtention du permis D, afin d'être conducteur d'autobus, d'autocar ou de bus scolaire. Le métier de chauffeur ou conducteur routier de voyageurs permet de réaliser des transports de personnes et nécessite d'être titulaire du permis D.

● Durée :

- 434 H



● Objectifs :

- ✓ Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun.

● Pré-requis :

Etre titulaire du permis B, être admis à la visite médicale.

● Modalités de recrutement :

Recrutement effectué après test de positionnement et entretien individuel lors de l'information collective

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.
Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement (délai de 11 jours à 4 mois en fonction du financement) et de notre calendrier de formation.

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE) CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● **Personne en situation d'handicap**

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● **Modalités d'évaluation :**

Le CFG est habilité à présenter le stagiaire à la validation de son titre professionnel.

Celle-ci est organisée à mi-parcours pour les épreuves anticipées en présence des experts et des jurys professionnels, et en fin de parcours, en présence de jurys professionnels, pour valider les dernières compétences du titre professionnel.

Des évaluations sont réalisées tout au long de votre formation avec réajustement de la formation si nécessaire.

En cas d'échec, nous vous présenterons à une seconde session de validation tout en bénéficiant des acquis de la première session sous un délai d'un mois.

Important : l'apprenant devra être présent pendant les 399 heures de formation ainsi que les 35h de stage pour être présenté à la session de validation.

● **Le financement**

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le TITRE PRO CTCR au 02 37 52 51 42.

Nos formateurs sont des professionnels des métiers du transport avec 5 ans d'expérience minimum

Notre moniteur est titulaire du BEPECASER

TITRE PROFESSIONNEL (SUITE)

CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREETS (EX DIRRECT)

● Organisation du CTCR

Au CFB :

Le titre professionnel CTCR se déroule du lundi au vendredi de 8h à 12h10 et de 13h10 à 16h20, sur une durée de 11 semaines 1/2, soit 399 heures.

Durant ces 11 semaines 1/2, nous vous formerons, en alternant théorie et pratique, en vue de vous préparer aux épreuves suivantes :

- L'ETG (Epreuve Théorique Générale)
- L'IESM (Interrogation Ecrite Sécurité Maniabilité)
- PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- L'épreuve circulation
- Les opérations professionnelles (constat amiable, rangement en bataille, créneau ...)
- Utilisation du matériel incendie

En entreprise :

1 semaine de stage en entreprise de 35 heures est intégrée pendant le parcours.

Lors de cette semaine, l'apprenant :

Est en observation de l'environnement du transport routier de voyageurs.

Met en pratique la théorie vue en cours (effectuer les contrôles de sécurité du véhicule, préparer un itinéraire...)

Evaluation Finale des Acquis (EFA) :

Celle-ci a pour but de vous mettre en condition d'examen.

● Répartition des heures du CTCR

Au CFG : 399 heures

Stage en entreprise : 35 heures

Validation examen : 35 heures



DURÉE : 399 HEURES

- **COMPETENCE 1** : Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
- **COMPETENCE 2** : Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
- **COMPETENCE 3** : Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
- **COMPETENCE 4** : Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- **COMPETENCE 5** : Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
- **COMPETENCE 6** : Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

Formations Habilitations électriques



HABILITATION ÉLECTRIQUE

PERSONNEL ÉLECTRICIEN OU NON DE BASSE TENSION

● **Durée :**

- **3 jours** pour une formation initiale (électricien) soit 21H
- **2 jours** pour une formation initiale (non électricien) soit **14h**
- **1,5 jours** pour une formation recyclage, soit **10,5h**

● **Durée de validité du titre :**

3 ans



● **Titres Habilitation B2V-BC-HOV-BR :**

- ✓ Pour le personnel **électricien** chargé d'assurer des travaux
Ou des consignations sur tout ou partie d'un ouvrage
Electrique basse tension en exploitation

[Fiche France Compétences](#)



● **Titres Habilitation B0, H0, HOV, BS :**

- ✓ Pour le personnel **non-électricien** chargé d'assurer des travaux
Ou des petites interventions prédéterminées par une note de
Service sur tout ou partie d'un ouvrage électrique en
Exploitation, mis hors tension

[Fiche France Compétences](#)



HABILITATION ÉLECTRIQUE (SUITE)

PERSONNEL ÉLECTRICIEN OU NON DE BASSE TENSION

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● Validation du titre :

A l'issue de la séance de Travaux Pratique, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation habilitations électriques au 02 37 52 51 42.

**Formation réalisée par des formateurs ayant de
l'expérience professionnelle**

LE PROGRAMME DE LA FORMATION HABILITATIONS ÉLECTRIQUES POUR PERSONNEL ÉLECTRICIEN

● Objectifs :

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des prescriptions de la publication NF C 18-510 version 2010 pour les personnes habilitées selon la version de 1988.
- Appliquer les consignes de sécurité en basse tension liées aux consignations, aux interventions générales.

● Personnes concernées et pré-requis :

- Personnel électricien opérant dans des zones où existent des risques électriques.
- Personnel électricien titulaire d'un titre d'habilitation en limite de validité.
- Avoir des connaissances en électricité est obligatoire pour suivre la formation d'Habilitation Electrique

● Pédagogie :

- Formation théorique et pratique en salle sur maquettes pédagogiques. Suivie d'une séance de travaux pratiques (TP) sélectionnés en sous-groupe en basse tension.

● Programme de la formation :

- Retour d'expérience.
- Présentation et évolutions de la réglementation en électricité.
- Les grandeurs électriques de base.
- Analyse de risques.
- Evaluation théorique en basse et haute tension et évaluation pratique uniquement en basse tension.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION HABILITATIONS ÉLECTRIQUES POUR PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN

● Objectifs :

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des prescriptions de la publication NF C 18-510 version 2010 pour les personnes habilitées selon la version de 1988.
- Permettre au personnel d'exécuter des tâches d'ordre non électrique tels que :
 - Entré dans un local électrique
 - Ouvrir une armoire électrique
- Remplacer des ampoules à vis ou à baïonnette, ou des fusibles dans une armoire protégée.
- Enclenché un disjoncteur dans un tableau électrique protégée.

● Personnes concernées et pré-requis :

- Personnel non électricien opérant dans des zones où existent des risques électriques.
- Personnel non électricien titulaire d'un titre d'habilitation en limite de validité.
- Aucune connaissance en électricité n'est requise pour suivre la formation d'Habilitation Electrique.

● Pédagogie :

- Formation théorique et pratique en salle sur maquettes pédagogiques. Suivie d'une séance de travaux pratiques (TP) sélectionnés en sous-groupe en basse tension.

● Programme de la formation :

- Retour d'expérience.
- Présentation et évolutions de la réglementation en électricité.
- Les grandeurs électriques de base.
- Analyse de risques.
- Evaluation théorique en basse et haute tension et évaluation pratique uniquement en basse tension.

● Quelques chiffres

2022

82
PERSONNES
PRESENTEES

93%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE

Formations AI PR



AIPR

ENCADRANTS - CONCEPTEURS - OPÉRATEURS

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREAL

Description :

L'**AIPR** est l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux. C'est la preuve que vous vous êtes assurés des compétences et des connaissances de vos salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux

Durée :

- 1 jour, soit 7h

Durée de validité du titre :

5 ans



Objectif :

- ✓ Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT – DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Pré-requis :

Compréhension orale et écrite de la langue française.

Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

Modalités d'évaluation :

Test final avec QCM pour validation des connaissances
Attestation de compétences AIPR si réussite au test final

AIPR

ENCADRANTS - CONCEPTEURS - OPÉRATEURS

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation AIPR au 02 37 52 51 42.

Formation réalisée par des formateurs ayant de
l'expérience professionnelle

[Fiche Certif Info](#)



LE PROGRAMME DE LA FORMATION AIPR

PROFIL ENCADRANT/OPÉRATEUR / CONCEPTEUR

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREAL

● Profils :

Concepteurs : personnels du responsable de projet chargés notamment d'effectuer les DT, d'analyser leurs réponses, de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, d'annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux, de procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

Encadrants : personnels de l'exécutant des travaux chargés d'encadrer les chantiers de travaux.

Opérateurs : personnels intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, à savoir :

- Conducteur d'engin de terrassement
- Grue à tour
- PEMP
- Chariot élévateur de chantier

● Programme théorique :

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers.

- Formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet.
- Analyse des réponses
- Réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité, de prise en charge,...
- Clauses dans les marchés et DCE
- Marquage – Piquetage
- Compétences du personnel intervenant

LE PROGRAMME DE LA FORMATION AIPR

PROFIL ENCADRANT/OPÉRATEUR / CONCEPTEUR (SUITE)

AGREMENT DELIVRE PAR LA DREAL

Procédures pour les exécutants et opérateurs avant les chantiers.

- Formulaire de DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences du personnel
- Application du guide technique
- Lecture des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Procédures au cours du chantier
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantier

Passage du QCM AIPR « Encadrant » / « Concepteur » / « Opérateur »

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

● Moyens pédagogiques :

- Exposés
- Entraînement au QCM AIPR
- Questions / Réponses
- Formateur société : GOUPIL FORMATION, habilité AIPR Niveau Concepteur.

● Quelques chiffres

2022

75
PERSONNES
PRESENTEES

96.60%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

Formations SST



SST

SAUVEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

● Description :

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de **porter les premiers secours** à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise

● Durée :

- **2 jours** pour une formation initiale soit **14h**

● Durée de validité du titre :

2 ans



● Objectifs :



Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident.

- De situer le cadre juridique de son intervention
- De réaliser une protection adaptée
- D'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée



Domaine de compétence 2 : Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

● Pré-requis :

Aucun

SST (SUITE)

SAUVEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

ORGANISME CERTIFIÉ TESTEUR SOUS LE N°ICSCAC0005

● Délais d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum. Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

Attention : l'INRS impose la présence de 4 personnes minimum et 10 maximum par session

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

● Modalités d'évaluation :

Test d'évaluation effectué à partir de la grille de certification définie par l'INRS.

Délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail **si réussite au test d'évaluation**

● Le financement

Formation éligible au CPF.

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation SST au 02 37 52 51 42.

Formation réalisée par un formateur SST
certifié par l'INRS



● Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

● Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Informer son responsable hiérarchique et/ou la(les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

● Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
 - Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés :
- a) La victime saigne abondamment
 - b) La victime s'étouffe
 - c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - d) La victime se plaint de brûlures
 - e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) La victime ne répond pas mais elle respire
 - h) La victime ne répond pas et ne respire pas

● De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- D'appréhender les notions de dangers, situations dangereuses d'identifier de l'importance des accidents du travail et des maladies professionnelles dans son entreprise.
- Positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise.

● Quelques chiffres

2022

126
PERSONNES
PRESENTEES

92.30%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

● De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Repérer des situations dangereuses dans le cadre du travail, identifier les dangers
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers et contribuer à supprimer ces situations dangereuses.
- Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes dans une situation de travail dangereuse en proposant des actions de prévention pour limiter le (les) dommages.

● Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- De savoir informer la ou les bonnes personnes des situations dangereuses dans l'entreprise et de rendre compte de la mise en œuvre d'éventuelles actions.

MAC SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

● Description :

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de **porter les premiers secours** à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise

● Durée :

- 1 jour soit 7h

● Durée de validité du titre :

2 ans



● Objectif :

✓ Maintenir les compétences des SST définies dans le référentiel des formations

● Pré-requis :

Être titulaire du Certificat SST

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum. Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

Attention : l'INRS impose la présence de 4 personnes minimum et 10 maximum par session

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

MAC SST (SUITE)

SAUVEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

● Le financement

Formation éligible au CPF

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation habilitations électriques au 02 37 52 51 42.

**Formation réalisée par un formateur SST
certifié par l'INRS**

Fiche CERTIF INFO



LE PROGRAMME DE LA FORMATION MAC SST

● **Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident.**

- De situer le cadre juridique de son intervention
- De réaliser une protection adaptée
- D'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

● **Domaine de compétence 2 : Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.**

- De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

● **Modalités d'évaluation :**

Test d'évaluation effectué à partir de la grille de certification définie par l'INRS. .Délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail si réussite au test d'évaluation

En cas de non validation pour des raisons d'aptitudes physiques, il sera délivré une attestation de suivi de formation.

**Formation réalisée par un formateur SST
certifié par l'INRS**

● **Quelques chiffres**

2022

25
PERSONNES
PRESENTEES

89%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE
A L'EXAMEN

Formations donnant lieu à la délivrance d'une autorisation



PONT ROULANT

● Objectif :

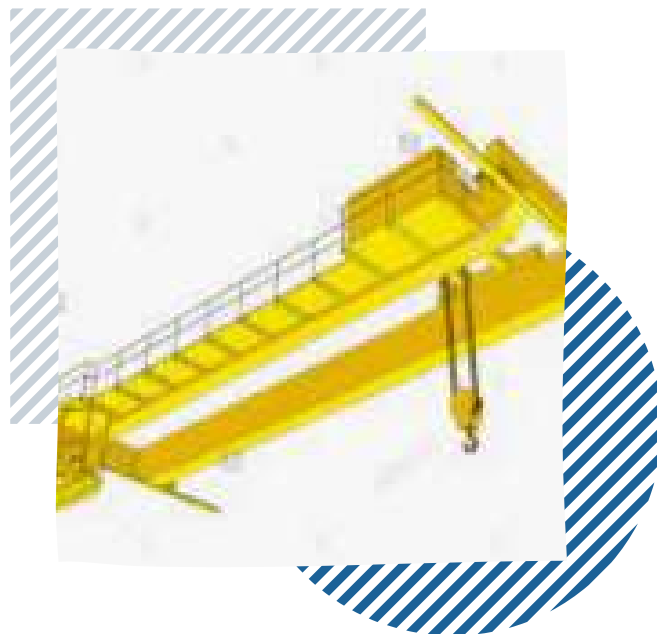
Utiliser un pont , palan, potence et mettre en œuvre les techniques d'élinguage en **respectant les règles de sécurité** afin de limiter les rebuts et les risques d'accidents.

● Durée :

- 1 jour soit 7h

● Durée de validité du titre :

Autorisation de conduite. La formation peut être effectuée autant de fois que nécessaire



● Public :

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail, amenée à utiliser un pont roulant, palan, potence

● Pré-requis :

Savoir lire et écrire

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

PONT ROULANT

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation pont roulant au 02 37 52 51 42.

● Validation :

Un visa d'aptitude nominatif à l'utilisation du pont roulant est délivré au stagiaire (si les critères demandés sont satisfaisants)

LE PROGRAMME DE LA FORMATION PONT ROULANT

● Formation théorique :

- Connaître les bases de la réglementation concernant l'utilisateur et ses aptitudes (Conformité du matériel, notice d'instructions, délivrance de l'autorisation de conduite,)
- Rôles et responsabilités de l'utilisateur.
- Connaissance du matériel et de ses caractéristiques fonctionnelles.
- Vérification et entretien.
- Connaître les différents modes de commande et les différents équipements de prise de charge et appareils de levage (élingues, pinces, aimants...) et leur mode d'utilisation.
- Définition des différents mouvements (levage, direction, translation).
- Connaissance de la plaque de charge et en déduire les limites d'utilisation.
- Règles d'accrochage des charges.
- Connaissance des risques et des règles de sécurité.
- Identification et mémorisation des gestes de commandements.

● Formation pratique :

- Prise de poste et vérifications de sécurité.
- Réaliser les manœuvres en sécurité (prise et dépose d'une charge, maîtrise du ballant, position du personnel au sol).
- Assurer la fin de poste.
- Consignes (stationnement, position des crochets, coupure électrique, signalement des anomalies).

● Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur (Projections de diapositives).
- Mise en situation des stagiaires.
- Livrets de formation.
- Prévoir une salle permettant les projections, le matériel (pont roulant, palans, potence...).

FORMATION DISPENSÉE PAR DES FORMATEURS EXPERIMENTS

● Quelques chiffres

2022

50
PERSONNES
PRESENTEES

94.1%
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE

ÉCHAFAUDAGE FIXE

● Objectifs :

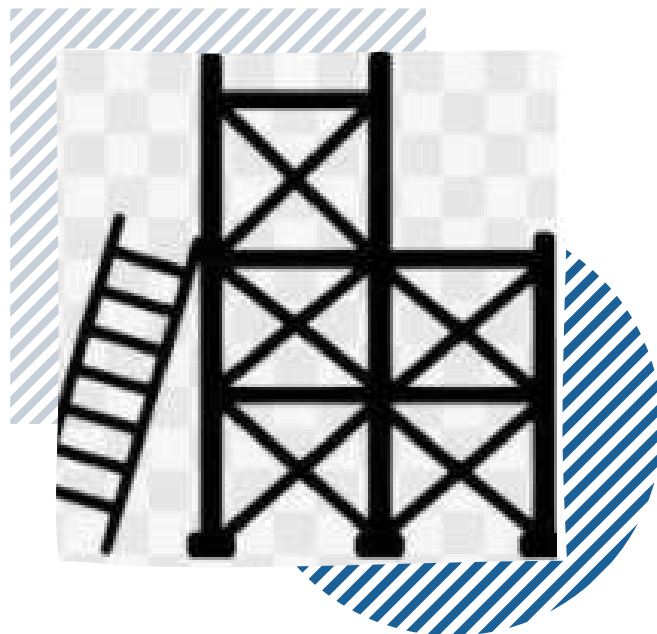
- Connaître la réglementation en vigueur
- Apprendre les caractéristique techniques d'un échafaudage roulant
- Mettre en pratique les techniques enseignées pour le montage et démontage
- Vérification et entretien de l'échafaudage mobile

● Durée :

- 1 jour soit 7h

● Durée de validité du titre :

Autorisation de conduite. La formation peut être effectuée autant de fois que nécessaire



● Public :

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail, amenée à utiliser un échafaudage roulant

● Pré-requis :

Savoir lire et écrire

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

ECHAFAUDAGE FIXE

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation échafaudage fixe au 02 37 52 51 42.

● Validation :

Un visa d'aptitude nominatif à l'utilisation de l'échafaudage fixe est délivré au stagiaire (si les critères demandés sont satisfaisants)

● Formation théorique :

Définition des travaux en hauteur

- Rappel des normes nationales et européennes
- Analyse des risques de chutes liées aux travaux en hauteur
- Examens et vérification avant l'utilisation
- Vérification et entretien de son matériel

● Formation pratique :

- Choix de l'emplacement, balisage
- Techniques de montage en sécurité
- Utilisation et circulation sur échafaudage
- Phase de démontage
- Observation et actions correctives pour chaque stagiaire

● Synthèse :

- TEST Théorique
- Remise d'un fascicule synthétisant la formation

FORMATION DISPENSÉE PAR DES FORMATEURS EXPERIMENTES

● Quelques chiffres

2022

24
PERSONNES
PRESENTEES

96.4%
DE SATISFACTION
CLIENT

94,11%
DE REUSSITE

TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

● Public :

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail,

● Durée :

- 1 jour soit 7h

● Durée de validité du titre :

Autorisation

La formation peut être effectuée autant de fois que nécessaire



● Objectifs :

- Prendre connaissance et maîtriser les règles de sécurité savoir identifier les risques de chute
- Savoir utiliser les équipements de protections individuelles (harnais, anti-chutes, ...)
- Connaître et savoir mettre en pratique les techniques de sécurité
- Connaître les caractéristiques des E.P.I. et savoir les contrôler

● Pré-requis :

Savoir lire et écrire

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation port du harnais au 02 37 52 51 42.

● Validation :

Un visa d'aptitude nominatif à l'utilisation du port du harnais est délivré au stagiaire (si les critères demandés sont satisfaisants)

LE PROGRAMME DE LA FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

● Formation théorique :

- Définition des travaux en hauteur
- Rappel des normes nationales et européennes
- Analyse des risques de chutes liées aux travaux en hauteur
- Description des protections individuelles et collectives
- Vérification et entretien de son matériel

● Formation pratique :

- Analyse de la situation et les risques -
- Choisir son équipement pour une intervention en sécurité (harnais – liaisons antichute)
- S'équiper correctement et vérifier ses équipements

● Synthèse :

- TEST Théorique
- Test pratique
- Attribution d'une attestation de formation

FORMATION DISPENSÉE PAR DES FORMATEURS EXPERIMENTES

● Quelques chiffres

2022

67
PERSONNES
PRESENTEES

98.78 %
DE SATISFACTION
CLIENT

100%
DE REUSSITE

PORT DES E.P.I

taux de
réussite : 100%

● Public :

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail,

● Durée :

- 1 jour soit 7h

● Durée de validité du titre :

Autorisation

La formation peut être effectuée autant de fois que nécessaire



● Objectifs :

- Prendre connaissance et maîtriser les règles de sécurité savoir identifier les risques de chute
- Savoir utiliser les équipements de protections individuelles (harnais, anti-chutes, ...)
- Connaître et savoir mettre en pratique les techniques de sécurité
- Connaître les caractéristiques des E.P.I. et savoir les contrôler

● Pré-requis :

Savoir lire et écrire

● Délai d'accès

Le CFG s'engage à vous répondre sous 48h maximum.

Nous envisagerons la date de début de formation en fonction de vos besoins, de votre mode de financement et de notre calendrier de formation.

● Personne en situation d'handicap

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter pour évaluer les conditions de mise en place de formation.

PORT DES E.P.I

● Le financement

Salariés, demandeurs d'emplois ou entreprises, des sources de financements sont à votre disposition.

Nous vous accompagnons pour constituer votre dossier de financement.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la formation EPI au 02 37 52 51 42.

● Validation :

Un visa d'aptitude nominatif à l'utilisation du port des E.P.I est délivré au stagiaire (si les critères demandés sont satisfaisants)

● Formation théorique :

- Définition
- Rappel des obligations de chacun
- Statistiques d'accident
- Les différents E.P.I.
- Savoir réagir en cas d'accident

● Synthèse :

- Evaluation des stagiaires en contrôle continu
- Attribution d'une attestation de formation

FORMATION DISPENSÉE PAR DES FORMATEURS EXPERIMENTES

● Quelques chiffres

2022

67

PERSONNES
PRESENTEES

89,80%

DE SATISFACTION
CLIENT

100%

DE REUSSITE